

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12325 / 101025
Préci-Coat SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
atelier de traitement de surface par déposition sous vide
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
04.09.2008–31.08.2011 (Renouvellement)
- 08-12447 / 100300
Fixit SA, 1880 Bex
fabrication de plâtre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
16.10.2008–31.10.2011 (Renouvellement)
- 08-12455 / 100313
Félix Constructions SA, 1026 Denges
secteurs fabrication: débitage et usinage. secteur tôlerie: façonnage de tôles.
besoin urgent
19 H
15.09.2008–30.09.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 08-12454 / 111413
Barclays Bank (Suisse) SA, 1204 Genève
département IT (service informatique) – Service helpdesk
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.09.2008–31.08.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-12445 / 110219
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
secteur «Laser» (découpe de tôle automatique).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.09.2008–31.12.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

9 septembre 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Permis concernant la durée du travail octroyés

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.09.2008
Date	
Data	
Seite	6916-6917
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 102

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.